

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du Lundi 23 Mai 2022 à 19h30

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois Mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roche Blanche s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRAUD, Maire.

Présents : M ANJORAND David, Mme BRICAUD Anne, Mme BRICAUD Isabelle, M CLEMENCEAU Ronan, Mme CLOUET Delphine, Mme ESNEAULT Claudia, M FRIBAULT Arnaud, M GAUTIER Charbel, M MERCIER Rémi, M PAGEAU Laurent, Mme PHILIPPEAU Christelle, M PRAUD Jacques, Mme RABJEAU Maud, Mme ROBERT Ingrid, M SOURISSEAU Freddy

Absents et excusés : M MERCIER Rémi est arrivé en cours de séance et n'a donc pas pu participer au vote de l'approbation du procès-verbal ainsi qu'à la délibération 2022-30.

Présents : 15

Pouvoirs : 0

Total : 15

Madame Anne BRICAUD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 Avril 2022.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 25 Avril 2022 n'appelle pas de modifications. Il est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

DCM N°2022-30 : TARIFS 2022-2023 DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Christelle PHILIPPEAU

La commission scolaire s'est réunie le 9 Mai 2022 afin de travailler sur les tarifs des services municipaux : accueil périscolaire et cantine scolaire, pour l'année scolaire 2022-2023.

Rappel des tarifs 2021-2022 :

Taux d'effort (quotient familial x taux voté = prix unitaire)

Cantine scolaire :

Repas

Taux : 0,35%

Prix plancher : 2,50 €

Prix plafond : 4,70 €

Panier repas

Taux : 0,17%

Prix plancher : 1,30 €

Prix plafond : 3 €

Quotient familial retenu pour les familles d'accueil : 727 (quotient moyen)

Considérant le reste à charge du service pour la commune sur l'année civile 2021 : 33 174,52 €.

Considérant le coût du repas pour la commune (part alimentaire, fluides, encadrement, préparation, ménage...) : 5,84 €

La commission scolaire propose de maintenir les montants des tarifs plancher et plafond et d'appliquer une augmentation du taux à l'effort à 0,36 %, pour différentes raisons :

- Le reste à charge, bien que variable en fonction des années, reste important
- Le coût de l'achat des repas par la collectivité est annoncé avec une augmentation de 3,08 % pour 2022-2023

2016	2017	2018	2019	2020	2021
18 939.98 €	17 850.97 €	28 790.87 €	30 469.76 €	41 049.95 €	33 174,52 €

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DECIDE d'appliquer les tarifs ci-dessous, pour l'année scolaire 2022-2023.

- **Repas :**
 - Taux d'effort : 0,36 %
 - Prix plancher : 2,50 €
 - Prix plafond : 4,70 €

- **Panier repas :**
 - Taux d'effort 0,17 %
 - Plancher 1,30 €
 - Plafond : 3,00 €

Quotient familial retenu pour les familles d'accueil : 727 (quotient moyen)

<u>DCM N°2022-31 : TARIFS 2022-2023 DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE</u>
--

Rapporteur : Christelle PHILIPPEAU

La commission scolaire s'est réunie le 9 Mai 2022 afin de travailler sur les tarifs des services municipaux : accueil périscolaire et cantine scolaire, pour l'année scolaire 2022-2023.

Rappel / information :

Tarifs 2021-2022 :

Tarif horaire = quotient familial x taux voté par la commune

Ce tarif est borné par un plancher et un plafond, déterminés par la commune.

Tarif horaire 2021-2022 :

Taux d'effort : 0,205%

Plancher : 1,40 €

Plafond : 2,90 €

Dépassement de l'horaire de fermeture : 7 € par ¼ d'heure

La facturation est faite au quart d'heure.

Quotient familial retenu pour les familles d'accueil : 727 (quotient moyen)

La commission scolaire propose d'augmenter le taux à l'effort à 0.21 % les tarifs ci-dessus pour les raisons suivantes :

- L'augmentation du nombre d'enfants accueillis entraîne une augmentation des charges annexes, notamment le petit équipement (matériel pédagogique, ...).
- L'augmentation du nombre d'enfants accueillis pose la question des capacités d'encadrement. Des hausses de charge de personnel sont donc à prévoir pour pallier à cette difficulté.

	2018	2019	2020	2021
Coût avec le modulaire	6 924.17 €	12 391.87 €	19 879.26 €	SANS OBJET
Coût sans le modulaire	- 1 427,83 €	4 039,87 €	16 783,26 €	11 063,27 €

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à la majorité :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

DECIDE d'appliquer les tarifs ci-dessous, pour l'année scolaire 2022-2023.

- **Tarif horaire :**
 - Taux d'effort : 0,21 %
 - Prix plancher : 1,40 € €
 - Prix plafond : 2,90 €
 - Dépassement de l'horaire de fermeture : 7 € par ¼ d'heure.
 - La facturation est faite au quart d'heure
 - Quotient familial retenu pour les familles d'accueil : 727 (quotient moyen)

DCM N°2022-32 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE LE CHENE VERT DE VAIR-SUR-LOIRE

Rapporteur : Jacques PRAUD

Pour l'année scolaire 2021-2022, 3 enfants domiciliés au sein de la commune de LA ROCHE BLANCHE sont scolarisés à l'école publique « Le Chêne vert » de St-Herblon à VAIR-SUR--LOIRE : 1 en PS, 1 en CE1 et 1 en CM2.

Le montant pour la participation aux frais de scolarité pour l'année 2022 sera de 1 417,50 € par élève de classe maternelle et 313,47 € par élève de classe élémentaire.

Le détail des charges est transmis en annexe n°2 de la présente note.

Pour les frais de fonctionnement : 1 349,50 € par élève de maternelle et 235 € par élève d'élémentaire.

Pour les fournitures scolaires : 68 € par élève de maternelle et 78 € par élève d'élémentaire.

Total : 1 417,50 € x 1 élève de maternelle et 313,47 x 2 élèves d'élémentaire = 2 044,44 €.

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ACCEPTE le montant de la participation financière à hauteur de 1 417,50 € par élève de classe maternelle et 313,47 € par élève de classe élémentaire.

AUTORISE le versement du montant de 2 044,44 € à la commune de Vair-sur-Loire accueillant 3 élèves domiciliés à la Roche Blanche au sein de son école publique « Le Chêne vert ».

COMMISSIONS ET COMITES

SIVU

Mme Delphine CLOUET fait le compte-rendu du dernier bureau du SIVU qui s'est tenu semaine 16 :

- *Les séjours sont complets hormis les stages et les mini-camps*
- *Le SIVU envisage de reprendre le lieu d'accueil parents-enfants. Le reste à charge calculé ne s'y opposerait pas.*
- *Le Président du SIVU rencontre les micro-crèches du territoire afin de construire un partenariat qui permettrait d'orienter les parents en recherche de solutions de garde*
- *La MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) d'Emma voit son bail prendre fin en fin d'année 2022. Elle est actuellement à la recherche d'un nouveau local.*

M Freddy SOURISSEAU fait le compte-rendu de la dernière commission technique du SIVU. Le SIVU fait appeler à un consultant afin de travailler sur le fonctionnement du SIVU

COMMISSION SCOLAIRE

Mme Christelle PHILIPPEAU fait le compte-rendu de la commission du 9 Mai :

- Les dossiers d'inscription aux services de restauration scolaire et d'accueil périscolaire seront envoyés le 24 Mai pour réponse le 15 juin
- La Commission d'appel d'offre du groupement de commande a validé la candidature d'ANSAMBLE pour le nouveau marché de la restauration scolaire
- Le Maire et Mme PHILIPPEAU doivent rencontrer le directeur de l'école Sainte-Marie le 9 juin prochain afin d'échanger autour du fonctionnement entre l'école et les services de la Mairie.

COMMISSION LIAISONS DOUCES

M Ronan CLEMENCEAU fait le compte-rendu de la commission du 10 Mai :

- Deux tracés ont pu être actés sur les secteurs de Beau Soleil et du plan d'eau
- Quatre tracés éventuels sont envisagés à la Courterrie
- Le 24 Mai prochain se tiendra une réunion avec les agriculteurs sur ce sujet

COMITE DE JUMELAGE

Mme Claudia ESNEAULT rapporte les informations liées au Comité de jumelage :

- Le voyage en Allemagne pour l'ascension compte 26 adultes inscrits et 7 enfants. Dans le cadre du 20^{ème} anniversaire de ce jumelage, un arbre va être planté sur place. A cette fin, le comité a sollicité les Mairies concernées pour participer via des demandes de subvention exceptionnelles.
- Voyage en Angleterre : 14 adultes et 3 enfants inscrits.

COMMISSION ANIMATION (COMPA)

M Charbel GAUTIER procède au compte-rendu de la dernière commission :

- La commission a procédé à la deuxième session d'attribution des subventions 2022. L'enveloppe totale de subventions s'élève à 173 000 Dans ce cadre deux associations de la ROCHE-BLANCHE ont été débouté de leur demande car ne rentrant pas dans les critères de la commission : Art et pensée et Pied Bercy
- Espaces aquatiques : évolution du schéma d'apprentissage de la natation afin de diminuer le nombre de noyades des enfants de moins de 6 ans. A cette fin les temps scolaires dédiés à l'apprentissage de la natation seront renforcés dès le cycle 1.
- Bibliothèques : enquête auprès des usagers du 16 Mai au 30 juin

CORRESPONDANT DEFENSE

M Charbel GAUTIER fait le point :

- Lors de la cérémonie du 6 Mai, 47 élèves et deux encadrants ont participé
- L'exposition ONAC a reçu 250 élèves.
- La pièce de théâtre sur les 50 otages a accueilli 154 spectateurs.
- La sous-préfecture a organisé une rencontre avec les maires et élus autour des liens entre les maires et la gendarmerie. M PRAUD et M GAUTIER étaient présents. Ont été abordé notamment l'application Gend'élus dont le but est la mise en lien de la gendarmerie et des maires, la brigade H24 pour une meilleure circulation de la gendarmerie sur la circonscription et la proposition faite aux élus municipaux de passer une journée et une nuit dans une brigade de gendarmerie afin de partager leur quotidien.

INFORMATIONS GENERALES

M REMI MERCIER annonce avoir fait un recensement des panneaux des lieux-dits. Sur 48 recensés, 24 sont à changer.

M David ANJORAND annonce que la prochaine Marche gourmande aura lieu le 20 juin prochain.

La séance est levée à 20h58

Le Maire

Jacques PRAUD